

**PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 10 OCTOBRE 2013**

Le 10 octobre 2013 à 20H30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ORIOL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03/10/2013

Etaients présents: Monsieur Jean-Claude ORIOL, maire, Messieurs Robert BOSSY, Gérard CORDIER, Alain OSTERNAUD, adjoints, Madame Martine OLLIVIER, adjointe, Mesdames, Cécile CELETTE, Karine FURMINIEUX, Patricia PONSONNET, Elodie SEGALET et Messieurs, Thierry ANDRE Alain DAUTHEVILLE, Guy THOUÉZ, Conseillers Municipaux.

Pouvoir de :

Excusée :

Absent :

Monsieur Alain Dautheville a été élu secrétaire de séance.

Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 27 août 2013 et signature du registre des délibérations.

- **Monsieur le Maire invite le conseil municipal à prendre connaissance du rapport d'activité de la communauté de communes du Bassin d'Annonay.**
- **Révision des statuts de la COCOBA en vue de la transformation en communauté d'agglomération :** délibération est prise à l'unanimité pour émettre un avis favorable au projet de révision des statuts de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay, en vue de sa transformation en Communauté d'agglomération, dans les termes de la délibération du Conseil Communautaire du 27 septembre 2013 et approuver en conséquence, le projet de révision des statuts de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay en vue de sa transformation en Communauté d'agglomération
- **Transformation de la COCOBA en communauté d'agglomération :** délibération est prise à l'unanimité pour émettre un avis favorable au projet de transformation de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay, en Communauté d'agglomération, dans les termes de la délibération du Conseil Communautaire du 27 septembre 2013, approuver en conséquence, la transformation de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay, en Communauté d'agglomération
- **Construction de logements Vivarais Habitat :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les échanges qui ont eu lieu avec Vivarais Habitat concernant la réalisation d'un programme d'aménagement de terrains situés à proximité du centre village et appartenant à la commune. Afin de favoriser la mixité et d'assurer le financement de l'acquisition des terrains, il pourrait être envisagé la construction de 8 à 12 logements locatifs et de lots à bâtir. Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un appel à projet lancé par le syndicat mixte du pays Ardeche Verte pour la création d'un éco quartier en milieu rural. Monsieur le Maire explique que Vivarais Habitat propose de s'engager dans un groupement de commande qui porterait d'une part sur les études de définition du projet d'ensemble à conduire et permettra le recrutement conjoint d'une équipe de maîtrise d'œuvre qui aura la charge de la réalisation des logements sociaux pour le compte de Vivarais Habitat et celle de la réalisation des aménagements et espaces communaux pour le compte de la commune. Délibération est prise à 3 voix pour, 3 abstentions et 5 voix contre, l'engagement dans l'immédiat avec Vivarais Habitat.

- **Création de 2 emplois d'adjoint technique principal 2^{ème} classe** : délibération est prise à une abstention et onze voix pour créer à compter du 1^{er} novembre 2013 deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, échelle 5 de rémunération, de 35 heures hebdomadaires.
- **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service déchets des ménages** : délibération est prise à l'unanimité pour prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service déchets des ménages, de la communauté de communes du Bassin d'Annonay.
- **Rapport annuel 2012 sur l'eau** : délibération est prise à l'unanimité pour approuver le rapport annuel du délégataire du service d'eau potable du Syndicat Annonay Serrières pour l'année 2012.
- **Fixation des tarifs de concessions dans le cimetière** : délibération est prise à l'unanimité pour fixer les tarifs de concessions au cimetière comme suit :

Concession tombe à 15 ans :	forfait 180 €
Concession tombe à 30 ans :	forfait 440 €
Concession tombe à 50 ans :	170€/m ²
Columbarium à 30 ans :	500 €/case
Columbarium à 15 ans :	250 €/case
- **Chaudière mairie bibliothèque cantine contrat d'entretien** : surseoir à statuer en attente de devis.
- **Lancement de la procédure modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme Urbanisme : (Annule et remplace la délibération du 27/08/2013)**
 Monsieur le Maire explique que la densification souhaitée dans la loi SRU et la conjoncture actuelle avec des parcelles ouvertes à la construction de petites surfaces, le taux de 25% d'emprise au sol autorisé entraîne des difficultés pour la construction. Il explique également que le PLU est trop contraignant en ce qui concerne les annexes, dans la définition du terme annexe. Il expose la demande d'un administré qui souhaite construire un local pour une activité artisanale à côté d'une construction existante.
 Délibération est prise à une abstention et onze voix pour engager une procédure de modification simplifiée du PLU, conformément aux dispositions des articles L 123-13-3 du Code de l'Urbanisme,
 - afin d'augmenter, dans la limite de 20 %, l'emprise au sol pour les secteurs UC et AUa.,
 - afin de supprimer l'adjectif "nouvelle" concernant le tiret "constructions à usage d'artisanat" relatif à l'occupation et utilisation du sol soumises à conditions,
 - afin de supprimer le mot "indépendante" dans la définition d'une annexe.
- **Convention de participation Risque Prévoyance- Garantie maintien de salaire** : surseoir à statuer
- **Urbanisme**

Déclaration préalable :

- **ORIOU Thibaut** – 3 rue du Violet – couverture terrasse existante
- **BESSET Dominique** – 7 rue des Genets – piscine
- **Domaine de Fontjean** – 9 impasse du Verger – garage
- **REYNAUD Maud et MORFIN Vincent** – 25 rue des Cerisiers – abri de jardin

Certificat d'urbanisme :

- **Me Giraud François – La Chaux B 2268**
- **Me Giraud François – La Chaux B 2264**
- **CELLARIER Raymond – Morel A 1997-1999**
- **CELLARIER Raymond – Morel A 1987-1989**

Questions diverses :

- **OGEC Ecole privée** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de l'OGEC école privée sollicitant la commune pour l'accompagnement des élèves lors du trajet école/cantine. Un avis favorable est donné à cette demande.
- **Tennis club St Cyr** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier du tennis club St Cyr pour un problème d'éclairage des courts de tennis, le boîtier renfermant les jetons ayant été forcé est devenue inutilisable. Des devis sont en cours de demande pour la mise en place d'un éclairage avec un système de minuterie. Il est également signalé que le grillage clôturant le terrain est endommagé.
- **Association libre pensée** : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association Libre pensée sollicitant le prêt d'une salle à titre gracieux lors d'obsèques civiles. L'association souhaite également la mise en place d'un registre de cérémonies pour les baptêmes civils.
- **Ecole publique** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les enfants des classes de CE1/CE2 de l'école publique, dans le cadre d'un travail sur le village, ont visité les locaux de la mairie.
- **Urbanisme** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier d'un propriétaire de la commune demandant la révision du PLU pour une modification du zonage et la mise en constructibilité de sa parcelle. Un avis défavorable est donné à cette demande, la révision du PLU n'étant pas prévue.
- **Ligue contre le Cancer** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de remerciement pour la subvention ayant été attribuée à la ligue contre le Cancer.
- **Association Venez chanter** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de l'Association Venez chanter pour une proposition de prestation musicale. Le courrier sera transmis au Comité des fêtes.
- **OGEC** : assemblée générale vendredi 18 octobre 2013 à 20h30 salle du Campo Santo.
- **Boules** : assemblée générale vendredi 11 octobre 2013 à 18h30 au Boulodrome
- **Ecole Notre Dame Boulieu** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de l'école primaire Notre Dame de Boulieu pour l'octroi d'une aide financière pour une classe de découverte concernant un enfant résidant à Saint Cyr. Le conseil municipal émet un avis défavorable à cette demande, l'enfant pouvant être scolarisé à Saint-Cyr.
- **Contrat d'avenir** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de la Préfecture concernant le dispositif des emplois d'avenir.
- **Mémoires de Saint Cyr** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Mémoires de Saint-Cyr a adressé un courrier de remerciements pour la journée généalogie du 1^{er} août 2013.
- **Préfecture** : Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française aura lieu le 16 octobre 2013, la commune est invitée à participer un résident de la commune étant concerné.

- **Semaine pour l'emploi** : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'inauguration du forum « une semaine pour l'emploi » le lundi 14 octobre 2013.
- **Ardèche Musique et Danse** : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier du Conseil Général de l'Ardèche concernant l'octroi d'un soutien financier exceptionnel pour les communes les plus impactées par l'augmentation de la cotisation versée à l'Ecole Départementale Ardèche Musique et Danse. L'aide sera répartie sur 3 ans et viendra en déduction de la hausse des cotisations.
- **Opération Brioches** : Mme Karine Furminieux indique que l'opération Brioches aura lieu samedi 12 octobre 2013.
- **Auto laveuse salle des Mûriers** : Monsieur Gérard Cordier présente au Conseil Municipal la proposition de contrat de maintenance de la société Karcher. Les élus souhaitent des informations complémentaires avant de prendre une décision.
- **Rythmes scolaires** : Madame Martine Ollivier indique au Conseil Municipal que des réunions de concertations sur les rythmes scolaires ont eu lieu entre les deux écoles, une réflexion est en cours notamment sur la répartition des heures.